

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 mars 2013 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie Energis au 1^{er} avril 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie Energis (Energis), le 10 mars 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la Régie Energis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'Energis depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,192 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 juin 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'Energis.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} avril 2014 correspond à une baisse de 0,192 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Energis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie Energis
applicables au 1^{er} avril 2014 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Base <i>jusqu'à 1 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1680 kWh en c€	 3,31 / mois - 39,72 / an 8,35 0,42
Tarif B0 <i>de 1 000 à 6 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	 4,53 / mois - 54,36 / an 7,03
Tarif B1 <i>de 6 000 à 30 000 kWh</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	 13,87 / mois – 166,44 / an 4,849
Tarif B2I <i>de 30 000 jusqu'à 150 000 à 300 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh en c€	 13,87 / mois – 166,44 / an 4,73
Tarif B2S <i>au-delà de 300 000 à 5 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh au-delà de 1 000 000 kWh en c€	 58,32 / mois – 699,84 / an 4,7917 4,2597 0,175
Tarif TEL <i>au-delà de 5 000 000 à 8 000 000 kWh (1)</i> Abonnement en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver au- delà de 4 000 000 kWh en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été au-delà de 2 000 000 kWh en c€	 339,49 / mois - 4073,88 / an 4,8147 0,359 4,2827 0,405

(1) Selon les usages et la répartition des consommations en hiver et en été